

Tarifs municipaux - Annexe n° 9A

14/04/2021

Port de Plaisance et de Pêche		
DIVERS POTENCE	HT	TTC
Tenue sur sangle	41,13 €	49,35 €
Main d'Œuvre pour grutage de plus d'une heure (<i>tarif horaire, toute heure</i>)	35,83 €	43,00 €
Non présentation à un rendez-vous de grutage sans annulation préalable	42,50 €	51,00 €
DIVERS TERRE PLEIN	HT	TTC
Occupation du terre plein - le m ² par mois, de 1 à 36 mois ⁽¹⁾	1,73 €	2,07 €
Occupation du terre plein - le m ² par mois, à partir du 37 ^{ème} mois ⁽¹⁾⁽²⁾	3,45 €	4,14 €
Location de 1 ber - <i>tarif mensuel - Suivant disponibilité</i>	16,83 €	20,20 €
Location de 2 bers - <i>tarif mensuel - Suivant disponibilité</i>	33,83 €	40,60 €
Location de 1 étai - <i>tarif mensuel - Suivant disponibilité</i>	4,42 €	5,30 €
Calage sur terre plein (<i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i>)	45,00 €	54,00 €
Nettoyage du terre plein (<i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i>) Si restitué non nettoyé - facturé après simple constat du personnel portuaire	45,00 €	54,00 €
DIVERS CARENAGE	HT	TTC
Utilisation de l'aire de carénage (<i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i>)	29,46 €	35,35 €
Nettoyage de l'aire de carénage (<i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i>)	45,00 €	54,00 €
DIVERS - AUTRES	HT	TTC
Chariot élévateur avec chauffeur (<i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i>)	57,24 €	68,68 €
Main d'œuvre diverse (<i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i>)	45,00 €	54,00 €
Immobilisation du chariot hydraulique (par jour) ⁽³⁾	21,54 €	25,85 €
Immobilisation des bers roulants (par jour) ⁽³⁾	17,25 €	20,70 €
Supplément palonnier	17,25 €	20,70 €
Remorquage sur l'eau (<i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i>)	30,30 €	36,36 €
POTENCE ⁽⁴⁾	HT	TTC
De 0,00 à 4,99m	39,56 €	47,47 €
De 5,00 à 5,49 m	42,09 €	50,50 €
De 5,50 à 6,49 m	44,61 €	53,53 €
De 6,50 à 7,49 m	47,14 €	56,56 €
De 7,50 à 8,49 m	49,66 €	59,59 €
De 8,50 à 9,49 m	52,19 €	62,62 €
De 9,50 à 10,49 m	54,71 €	65,65 €
De 10,50 à 11,49 m	57,24 €	68,68 €
Au-delà de 11,50m	59,76 €	71,71 €
(1) Longueur x largeur du bateau, bers et emprise de chantier compris Minimum de perception: 1 mois. Gratuité du terre plein pour les contrats annuels en juillet et août		
(2) Occupation dépassant 36 mois consécutifs, en cas de changement de propriétaire, le temps d'occupation repart de zéro.		
(3) La facturation d'immobilisation est due dès la 1ère heure - tarif à la journée		
(4) Tarif grue = la sortie d'eau ou mise à l'eau du bateau. Le grutage d'un bateau correspond à une manutention d'une heure avec 1 agent, ou 1/2 heure avec 2 agents. Au-delà, le tarif main d'œuvre est appliqué à l'heure. Les bateaux en contrat annuel au port de Camaret bénéficient d'une remise de 15% sur le tarif de grue, valable pour 2 manutentions par an (1 mise à terre et 1 mise à l'eau) et par année civile.		
D Local faiblement aménagé (animation du port non lié à la pêche)	4,08 €	4,90 €
E Local "box pêcheur" et "container pêche"	5,17 €	6,20 €
F Réseaux enterrés	0,42 €	0,50 €
G Occupation de terre plein par un professionnel avec AOT, moins de 500 m ² (3)	6,28 €	7,54 €
H Occupation de terre plein par un professionnel avec AOT, 500 m ² et plus* (3)	5,23 €	6,28 €
(1) Sauf enfants de moins de 4 ans, militaires voyageant en formations constituées, personnel de bord, agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport, agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord.		
(2) L'occupation du domaine public maritime sans AOT accordée sera facturée au tarif d'occupation de terre plein simple		
(3) Correspond au tarif de terre plein pour les particuliers, avec une réduction de 70% pour une occupation de moins de 500m ² , et 75% pour 500m ² ou plus		
CARENAGE	HT	TTC
Lavage	60,00 €	72,00 €
Antifouling	45,00 €	54,00 €
Grattage (sortie d'eau)	20,00 €	24,00 €
Déjaunissement	25,00 €	30,00 €